## Brise vue sur clôture

dépassera pas chez vous.

ear Clochette59
onjour, la voisine a fait installer une clôture entièrement sur sa propriété et souhaiterais désormais installer un brise vue de non côté. En effet il s'avère que la clôture ait été montée à l'envers et que la toile ne peut se mettre que de mon côté. l'uis je refuser ? l'erci d'avance
ar isernon
onjour,
e comprends que le brise-vue sera sur votre terrain mais que son installation nécessite de passer dans votre propriété.
ous pouvez refuser et votre voisin peut sans doute poser sa clôture du bon côté.
ous pouvez refuser et votre voisin pourra demander à un juge l'autorisation de passer chez vous malgré votre refus en pplication du tour d'échelle.
oir ce lien : url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67[/url]
ous pouvez accepter au titre de bon voisinage.
alutations
ear Burs
onjour, érifiez tout d'abord que le type de brise vue que va mettre le voisin est autorisé par le PLU (ou autre règlement 'urbanisme)

Si ce brise vue déborde sur votre terrain, vous n'avez pas à l'y autoriser. Ceci dit, si c'est un brise vue en toile, il ne